

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 003 472 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 683 652 euros** et un total **charges** de **2 546 947 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **136 705 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- image fidèle
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n°2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Constructions : 10 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions: 5 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels: 5 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Matériel de transport: 3 à 5 ans
- Matériel de bureau: 3 à 5 ans
- Logiciel: 1 à 3 ans
- Mobilier: 5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	36 545		3 644			40 189
	Instal., agencement, aménagement divers	88 964					88 964
	Matériel de transport	42 403		8 349		8 488	42 264
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	18 513		775			19 288
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 426		12 767		8 488	190 705
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	6 560		191			6 750
	Prêts et autres immobilisations financières	4 313					4 313
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 873		191			11 064
TOTAL		197 299		12 958		8 488	201 769

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			23 494	3 011		26 505
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			27 283	8 249		35 531
	Matériel de transport			15 492	6 766	2 763	19 495
	Matériel de bureau, mobilier			12 494	2 356		14 850
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			78 762	20 382	2 763	96 381	
TOTAL				78 762	20 382	2 763	96 381

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 313	4 313	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	538 180	538 180	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	650	650	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	9 319	9 319	
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 187	18 187	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	453	453	
	Charges constatées d'avance	3 208	3 208	
	TOTAL DES CREANCES	574 311	574 311	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	925	925		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	19 806	17 089	2 717	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	248 934	248 934		
	Personnel et comptes rattachés	24 372	24 372		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 624	43 624		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	55 534	55 534		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 242	2 242		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	26 207	26 207		
	Autres dettes	9 849	9 849		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	431 494	428 777	2 717	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		30 801			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		26 207			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en euros	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				190 160	190 160
Coût d'entrée de l'actif				5 918	5 918
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice				38 032	38 032
Cumulées					
TOTAL				38 032	38 032
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				50 341	50 341
Cumulées				113 805	113 805
TOTAL				164 146	164 146
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				38 107	38 107
entre 1 et 5 ans				88 776	88 776
à plus de 5 ans					
TOTAL				126 883	126 883
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans				14 598	14 598
à plus de 5 ans					
TOTAL				14 598	14 598

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS FISCAUX

Désignation de l'entreprise : SAS 3PCI			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 4 Rue du Bois de la Courbe			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 2 0 7 1 9 1 1 0 0 0 0 3 4			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :	
Immobilisations :			Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS 3PCI		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	424 273	329 555
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	136 705	154 718
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	571 978	495 273
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20 731	50 599
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	26 207	49 820
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		17 270
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	248 934	157 312
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 772	153 376
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 849	10 512
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	431 494	438 889	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 003 472	934 162	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	428 777	401 886
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	925		

3PCI

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 RUE DU BOIS DE LA COURBE
ZI DU PRE BRENOT, 25870 CHATILLON LE DUC
820 719 110 RCS BESANCON**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 136 704,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	136 704,63 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 40 euros par action	40 000,00 euros
Le solde	96 704,63 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 520 977,96 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 euro

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 100 000 euros, soit 100 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : 60 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Certifié conforme
Le Président